



5, boulevard Clémenceau
18000 Bourges

Tél : 02.48.65.36.25
Port. : 06.87.26.05.35
Fax. : 02.48.65.50.27
cgt.ul.bourges@wanadoo.fr
<http://www.ul-cgt-bourges.com>



La journée du 8 mars nous rappelle que la lutte pour faire avancer les droits des femmes est un défi qu'il faut relever tous les jours. Profitons de cette date pour faire avancer les revendications des femmes au niveau mondial, européen, français et dans nos entreprises.

RASSEMBLEMENT

MARDI 8 MARS 2011 A 17 H 30

Préfecture du Cher à BOURGES

L'EGALITE FEMMES/HOMMES : C'EST LE SALAIRE MAIS AUSSI LA RETRAITE !

« Tout employeur assure pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes » (Art. L.3221-2 du Code du Travail)

Les inégalités salariales tout au long de la carrière se paient au prix fort à la retraite : Bas salaires, précarité, temps partiel, carrières discontinues. Les femmes sont plus souvent à temps partiel, en CDD, au chômage...

Les écarts de salaire entre les femmes et les hommes au cours de leur carrière perdurent : 27% en moyenne sur les rémunérations annuelles brutes mais ils peuvent aller jusqu'à plus de 40% tout confondu, en prenant en compte le temps partiel.

Le gouvernement ne respecte pas ses promesses de supprimer les écarts de salaires entre les femmes et les hommes, comme le prévoyait la Loi de mars 2006, en imposant des négociations égalité avec obligation de résultats avant le 31 Décembre 2010. Pire, il recule ! La Loi sur les retraites de 2010 a assoupi la législation en faveur des employeurs : ils pourraient subir d'éventuelles sanctions financières s'ils n'ont pas proposé un accord ou un plan d'action avant le 31 Décembre 2011.



La CGT propose :

- d'obliger les employeurs et l'Etat à négocier l'égalité professionnelle sur les rémunérations, la reconnaissance des qualifications, le recrutement, la formation, les promotions...
- Les négociations doivent aboutir à la suppression des écarts sur l'ensemble des éléments de rémunération, le passage des temps partiels imposés à des contrats à temps plein.
- Les discriminations envers les femmes doivent être reconnues et sanctionnées.

LES FEMMES SONT DONC LES PLUS PENALISEES PAR LES REFORMES SUCCESSIVES DES RETRAITES :

Les femmes ont été nombreuses dans les luttes en 2010 pour réclamer une retraite décente. 43% d'entre elles seulement accomplissent l'exploit de valider 40 ans de carrière, les hommes sont 86%.

Le Gouvernement n'a rien voulu entendre et il a continué dans sa politique de régression sociale en 2010 avec la nouvelle Loi : principalement le recul de l'âge de départ en retraite et l'augmentation des années de cotisations dès le 1^{er} Janvier 2011.

Les femmes fonctionnaires ne sont pas non plus épargnées avec la disparition de droits familiaux (15 ans et 3 enfants).

La lutte pour les retraites et des salaires égaux continue : comme les hommes, les femmes doivent bénéficier de salaires décentés et d'une retraite pleine et entière.



RECONNAITRE LA PENIBILITE DU TRAVAIL DES FEMMES :

Les métiers féminins sont autant marqués par la pénibilité physique ou mentale que celles des hommes et ils exposent plus aux risques musculo-squelettiques et psychosociaux. Les conditions d'emplois des femmes sont souvent des facteurs aggravant des conditions de travail.

La CGT propose :

- d'avoir le droit à une retraite pour toutes et tous les salariés dès l'âge de 60 ans, avec un minimum de 75% du salaire de référence et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète (en prenant en compte toutes les périodes de précarité, de temps partiel subi) et le retour aux dix meilleures années pour le calcul des pensions et à l'indexation sur les salaires et non sur les prix
- d'améliorer les droits familiaux pour le calcul de la retraite des femmes tant que les écarts de revenus entre les femmes et les hommes ne seront pas éliminés.
- de pouvoir bénéficier d'un départ anticipé à taux plein pour les femmes et les hommes ayant travaillé dans des conditions pénibles ou astreignantes et de reconnaître la pénibilité du travail des femmes.

L'EGALITE C'EST DANS LA VIE QUOTIDIENNE AUSSI :

Contre le sexisme et les violences, la CGT propose :

- D'exiger du gouvernement de faire des grandes campagnes médiatiques de lutte contre les inégalités, les préjugés sexistes, les violences faites aux femmes dans le travail et dans la vie.

Pour la Contraception, la CGT propose :

- de faire respecter le droit à la contraception et l'IVG

Pour la garde des enfants, la CGT propose :

- d'allonger le congé maternité à 24 semaines avec neutralisation des congés pathologiques liés à la grossesse et d'allonger le congé paternité à un mois
- de faire avancer la date de la prise en compte des indemnités journalières des congés maternité pour le calcul de la retraite
- de développer partout un service public d'accueil des jeunes enfants, de qualité et accessible financièrement
- d'établir un partage équitable du congé parental entre les deux parents, indemnisé sur la base du dernier salaire



Bulletin d'adhésion à la CGT

NOM et Prénom
Age..... Tél.
Adresse.....
Profession.....
Entreprise.....



A retourner à l'Union Locale CGT de Bourges, 5 boulevard Clémenceau 18000 Bourges -
Tél : 02.48.65.36.25 - Fax : 02.48.65.50.27 - Email : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr